

DÉCRET N° 81-277 du 9 Septembre 1981

chargeant le Camarade Martin Dohou AZOHIMO, Ministre de l'Information et de la Propagande, de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 9 Septembre 1981.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
CHIEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-272 du 5 septembre 1981 chargeant le Camarade VILON-CUEZO Romain, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Septembre 1981 ;

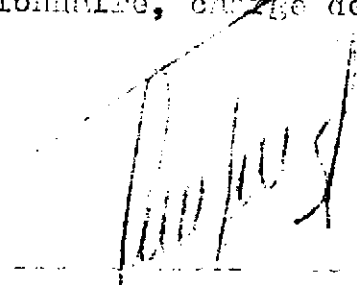
D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 9 Septembre 1981, le Camarade Martin Dohou AZOHIMO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Septembre 1981

Pour le Président de la République,
Le Premier VICE-PRÉSIDENT du Comité
Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, chargé de l'intérim,


Romain VILON-CUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIP-MF
6 autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections
4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chenc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-